



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection judiciaire

Question écrite n° 65447

## Texte de la question

Mme Marie-Thérèse Boisseau attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les effets pervers des 35 heures sur le fonctionnement des foyers éducatifs dans lesquels sont placés des jeunes qui ne peuvent pas rester dans leur famille. Plus que d'autres, du fait de leur histoire antérieure souvent très difficile, ces jeunes ont besoin de stabilité et de références. Les nouveaux emplois du temps du personnel de ces foyers, suite à l'application des 35 heures, entraînent un turnover important et rendent impossibles des relations suivies entre un éducateur et ces jeunes qui changent en permanence d'interlocuteur. Par ailleurs, leur moins grande disponibilité prive ces éducateurs de toute possibilité d'organiser par eux-mêmes des voyages ou des séjours hors établissement. Ne pouvant faire appel à des services extérieurs trop chers, eu égard aux moyens dont ils disposent, ils en sont réduits à maintenir tout l'été leurs pensionnaires dans l'établissement. Elle lui demande ce qu'elle compte faire pour pallier cette situation extrêmement dommageable pour ces jeunes qui ont particulièrement besoin de sécurité mais aussi de distractions et d'ouverture sur le monde.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Thérèse Boisseau](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65447

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 septembre 2001, page 4989